



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	70

DELIBERATION N° DE_2026_034

Révisions des autorisations de programme et crédit de paiement relatives à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) et à la réhabilitation et l'extension de l'école de Nouvion

Date de la convocation

19 Février 2026

Date d'affichage

19 Février 2026

VOTES

EXPRIMES : 64

POUR : 64

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

NPPV : 1

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

080-200070936-DE_2026_034-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à au siège de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Michel GALIANI (NOYELLES SUR MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN

(RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Rich (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël Farcy (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHEUX)

Elus représentés ayant donnés pouvoir : Madame Annie TRAULE (COULONVILLERS) représentée par Monsieur Joël Farcy (ST RIQUIER), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEIU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY) représentée par Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION) représenté par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND) représentée par Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHEIU), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEIU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEIU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER) suppléé par Monsieur Michel GALIANI (NOYELLES SUR MER), Monsieur Henri POUPART (PANTHOILE), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH)

Excusé(s) : Monsieur Eric Farcy (CANCHY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Philippe SELLIER (NEUJILLY LE DIEN), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY)

Objet de la Délibération : Révisions des autorisations de programme et crédit de paiement relatives à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) et à la réhabilitation et l'extension de l'école de Nouvion

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des collectivités territoriales, les autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° 2022-072 en date du 12 juillet 2022 relative à la décision de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisant et lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour mener à bien la procédure d'élaboration du PLUiH,

Vu la délibération n° 2023-044 en date du 22 mars 2023 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme concernant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH),

Vu la délibération n° 2025-035 en date du 8 avril 2025 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme concernant l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école de Nouvion et à la révision de l'autorisation de programme de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH),

Vu l'avis favorable de la commission de la gestion financière et prospective budgétaire du 13 février 2026 ;

Considérant que l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école de Nouvion s'inscrit dans un plan d'équipement pluriannuel de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années,

Le Président expose :

Le Président rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les opérations d'investissement peuvent faire l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Il est rappelé que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation. Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Cette procédure permet de disposer d'une meilleure visibilité financière des projets d'investissement de la collectivité et d'améliorer de pilotage de la gestion pluriannuelle des investissements.

Il est proposé au Conseil Communautaire de réviser la répartition des crédits de paiement et le montant global relatifs à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) et à la réhabilitation et l'extension de l'école de Nouvion, de la façon suivante :

Le bilan 2025 de l'AP se présente comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME		REALISE 2023	REALISE 2024	CREDITS DE PAIEMENT	REALISE	CREDITS DE PAIEMENT	CREDITS DE PAIEMENT
<i>N° et libellé de l'AP</i>				2025		2026	2027
<i>Montant total de l'AP</i>							
01-23 - ELABORATION DU PLUiH	1 080 300 €	20 616 €	122 694,60 €	265 631,40 €	109 976,10 €	638 328 €	33 030 €
02-22 Réhab. extension école de Nouvion	4 388 580 €			151 728,00 €	38 206,39 €	2 645 820,00 €	1 591 032,00 €

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de réception de l'AR: 10/03/2026

080-200070936-DE_2026_034-DE

A G E D I

La nouvelle répartition et réévaluation des crédits se présente

AUTORISATION DE PROGRAMME		REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027	CREDITS DE PAIEMENT 2028
N° et libellé de l'AP	Montant total de l'AP						
01-23 - ELABORATION DU PLUiH	1 080 300 €	20 616,00 €	122 694,60 €	109 976,10 €	164 955,30 €	591 976,00 €	70 082,00 €
02-22 Réhab. extension école de Nouvion	4 662 780,66 €			38 206,39 €	601 728,00 €	3 000 000,00 €	1 022 846,27 €

Les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 64 voix pour, 5 abstentions et 1 ne prend pas part au vote, décide :

- D'autoriser les crédits de paiements et inscriptions budgétaires pour l'élaboration du PLUiH et de la réhabilitation et extension de l'école de Nouvion tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations.

Résultat des votes

Pour : 64

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude
Bourgeois Thibault
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric
Cat René
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Traullé Annie représentée par Farcy Joël
Level Hervé
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
Gérard Olivier
Delannoy Dominique
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain représenté par Kraemer Eric
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Pruvot Jean Paul
Leprince Etienne
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Devismes Karine représentée par Delorme Véronique
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal
Pecquet Jean Marie

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

080-200070936-DE_2026_034-DE

A G E D I

Pley Olivier
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Dulary Murielle
Pierrin Philippe
Gallet Gérard
Hertault Claude
Forestier Maurice
Delcourt Amandine
Boucart Jean Charles représenté par Forestier Maurice
Monflier Bernard
Balsamo Martial suppléé par Galiani Michel
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie
Fourdinier Marie Claire représentée par Volant Marc
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Renard Richard
Goesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Poupart Patricia
Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstention : 5

Conty José
Pouilly Alain
Volant Marc
Lepaysan Joanny
Lecerf Dominique

Ne prend/prennent pas part au vote : 1

Evrard Philippe

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT

